



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Hérault

Montpellier, le 2 novembre 2023

**Division des Personnels Enseignants  
DIPER**

Affaire suivie par :  
Sophie Bédubourg  
Caroline Foissard  
Tél : 04 67 91 52 24  
Mél : [permut.ineatexeat34@ac-montpellier.fr](mailto:permut.ineatexeat34@ac-montpellier.fr)

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de l'Education nationale  
de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants  
titulaires du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**OBJET :** Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du premier degré et mouvement sur poste à profil (mouvement POP) **rentrée 2024**

**REF :** Note de service du 12/10/2023 parue au BOEN n° 39 du 19/10/2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la publication de la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré **titulaires** pour la rentrée scolaire 2024.

Ce BOEN est consultable sur le site internet du ministère à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo39/MENH2326873N>

### 1- Le mouvement interdépartemental

**Ouverture de l'application SIAM : mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures**

**Fermeture de l'application SIAM : mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures**

Après la clôture de la période de saisie des vœux, à compter du jeudi 30 novembre 2023, vous recevrez un accusé de réception de votre demande de mutation dans votre messagerie I-Prof.

Vous devez confirmer votre demande de participation au mouvement en transmettant à la DIPER à l'adresse mail [permut.ineatexeat34@ac-montpellier.fr](mailto:permut.ineatexeat34@ac-montpellier.fr), au plus tard le **jeudi 14 décembre 2023**, cet accusé de réception signé et accompagné le cas échéant de toutes les pièces justificatives.

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition du **lundi 6 novembre 2023 jusqu'au mercredi 29 novembre 2023**, au numéro suivant : **01 55 55 44 44**

L'agent qui sollicite une bonification au titre du handicap doit envoyer son dossier médical **avant le jeudi 14 décembre 2023**, accompagné de l'annexe 1 du formulaire handicap unique (**téléchargeable dans SIAM** avant le 29 novembre 2023), par courrier au médecin du travail de la DSDEN de l'Hérault (31, rue de l'université, CS39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2).

Les résultats du mouvement interdépartemental seront connus le **mercredi 6 mars 2024**.

## **2- Le mouvement sur postes à profil POP**

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2024.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

La saisie des candidatures se fait sur l'**application Colibris sur i-prof**, dans l'onglet « Services », **du mercredi 8 novembre à 12 heures au mercredi 29 novembre à 12 heures**.

L'instruction des dossiers de candidature, l'organisation des entretiens avec les candidats et le classement des agents se dérouleront du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024.

Les résultats du mouvement POP seront communiqués par courriel le **mercredi 21 février 2024**

Mes services restent à votre disposition pour toute question que vous jugerez utile.

~~L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Hérault~~  
Catherine CÔME